

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

ELEVE : _____ **Classe :** _____

ENTREPRISE : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Nous vous remercions d'accueillir un élève du niveau de seconde, pour un stage en milieu professionnel.

Cette période, du 13 juin au 22 juin 2022, est une étape importante dans le cadre de son Parcours de Découverte des Formations et des Métiers (PDFM).

« Les modalités de mise en œuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid-19 s'appliquent à l'élève ».

Nous vous saurions gré de bien vouloir dûment remplir et signer la convention ainsi que l'annexe de stage, ci-après.

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions de recevoir nos sincères salutations.

Mathieu Martinez
Responsable Pédagogique du niveau de Seconde

CONVENTION RELATIVE AU STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

Entre les 3 parties :

- Le **Lycée privé Notre-Dame « Les Oiseaux »** - 106 Grande Rue – 78480 Verneuil-sur-Seine représenté par son Chef d’Etablissement, Monsieur Guillaume LESAGE ou son représentant Monsieur Mathieu Martinez Responsable Pédagogique du niveau de Seconde

- **L’Entreprise (ou organisme) d’accueil :** _____
Adresse : _____

Représentée par : _____ Fonction : _____
① : _____ Email : _____

- **L’Elève (stagiaire) :** Nom et prénom : _____

Date de naissance : _____ Classe : _____

Pour la période du _____ au _____

Vu le code du travail, notamment le décret n°2013-915 du 11 octobre 2013 et les articles D4153 -15 à D5253 – 37, D.4153-41 à D.4153-44 et D.4153-46,

Vu le code de l’éducation, notamment ses articles L124-1 à L124-20, L.331-1 à 15, L.33-5, D.337-1 à 4 et R.421-8 à 36, Il est convenu ce qui suit :

TITRE I - Dispositions générales

Article premier

La présente convention a pour objet la mise en œuvre, au bénéfice de l’Elève du Lycée, d’une période de formation en milieu professionnel réalisée dans le cadre de l’enseignement général.

Article 2

Cette action a pour objet notamment de soutenir l’intérêt de l’Elève pour la formation qu’il reçoit au sein de l’Etablissement Scolaire. Les modalités de la séquence en milieu professionnel sont consignées dans l’annexe pédagogique.

Article 3

Durant ce stage, l’Elève est soumis aux règles générales en vigueur dans l’Entreprise, notamment en matière de sécurité, de visite médicale et d’horaires, sauf dispositions spéciales figurant au Titre II de la présente convention.

Article 4

L’Elève est associé aux activités de l’Entreprise concourant directement à l’action pédagogique. Mais, en aucun cas, sa participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l’emploi dans l’Entreprise.

L’Elève peut effectuer des enquêtes en liaison avec les enseignements. Il peut également participer à des activités de l’Entreprise, à des essais ou des démonstrations en liaison avec les enseignements et les objectifs de formation de sa classe sous le contrôle des personnels responsables de son encadrement en milieu professionnel.

L’Elève ne peut accéder aux machines, appareils ou produits dont l’usage est proscrit aux mineurs par le décret n° 2013-915, D 4153 – 15 à D4153 -37 du code du travail.

Article 5

L'Elève reste sous statut scolaire pendant le déroulement de la séquence en Entreprise et ne peut, de ce fait, prétendre à aucune rémunération de l'Entreprise. Le transport et les repas ne sont pas pris en charge par l'Entreprise.

Il bénéficie de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 416.2^e, premier paragraphe du Code de la Sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant à l'Elève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le Chef d'Entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations, le plus rapidement possible, au Chef d'Etablissement Scolaire (ou son représentant) ; il utilise, à cet effet, les imprimés spéciaux qui sont mis à sa disposition par le Chef d'Etablissement Scolaire (ou son représentant), à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues. L'Elève est assuré par FIDES ASSURANCES (n° contrat : AR322235) pour les activités scolaires et extra-scolaires par une garantie « Individuelle Accident ». Pendant le stage, l'Elève est donc couvert pour ses déplacements au sein de l'Entreprise.

Le Chef d'Entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Chef d'Etablissement Scolaire contracte une assurance couvrant la responsabilité civile de l'Elève pour les dommages qu'il pourrait causer pendant la durée ou à l'occasion de son stage dans l'Entreprise.

Article 6

Le Chef d'Etablissement Scolaire (ou son représentant) et le Représentant de l'Entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique du stage, toutes dispositions nécessaires.

Article 7

A l'issue du stage, l'Elève sera tenu de remettre au Lycée un rapport de stage qui sera préalablement communiqué au Responsable du stage pour validation. Il sert de support à la soutenance orale qui se déroulera avant la fin de l'année scolaire.

L'entreprise remettra à l'Elève un certificat indiquant la date, la nature et la durée du stage.

TITRE II - Dispositions particulières

Nota : Les dispositions figurant dans ce titre sont déterminées par les contractants. Elles concernent notamment :

- les éventuels aménagements aux règles générales en vigueur dans l'Entreprise,
- « Les modalités de mise en oeuvre, au sein de l'entreprise, des mesures de protection définies par le protocole national en vigueur pour assurer la santé et la sécurité des salariés face à l'épidémie de Covid-19 s'appliquent à l'élève ».
- les modalités d'accès de l'Elève au restaurant, au foyer et aux diverses installations de caractère social, culturel ou sportif de l'Entreprise
- le Représentant de l'Entreprise peut autoriser l'Elève à s'absenter pour répondre à ses obligations scolaires sur demande du Chef d'Etablissement Scolaire ou de son Représentant.

En aucun cas, elles ne sauraient déroger aux dispositions législatives en vigueur.

A _____ le _____

A Verneuil-sur-Seine, le _____

**Nom et signature du Représentant de l'Entreprise
Et cachet de l'Entreprise**

**Le Chef d'Etablissement Scolaire
ou son Représentant**

Date et signature de l'Elève

Date et signature des Parents de l'Elève

ANNEXE PEDAGOGIQUE

à la convention relative au stage en milieu professionnel

Nom et prénom de l'élève concerné : _____

Classe : _____

Etablissement Scolaire :

Lycée Notre-Dame « Les Oiseaux » - 106 Grande Rue - 78480 Verneuil-Sur-Seine

Tél : 01 39 28 15 00

Fax : 01 39 28 15 01

Email ecole@ndoverneuil.fr

Nom du référent de ce stage au Lycée : M.MARTINEZ

Fonction : Responsable de Niveau des Secondes

Tél : 01 39 28 15 00

Email : m.martinez@ndoverneuil.fr

Nom de l'Entreprise (ou organisme) d'accueil :

Adresse précise du site d'accueil de l'Elève :

Nom du Responsable de l'accueil et du suivi de l'Elève en milieu professionnel : le Tuteur :

Fonction : _____

Tél : _____ Email : _____

Dates du stage : du _____ au _____

Horaires journaliers de l'Elève :

Lundi matin : de _____ à _____ après-midi : de _____ à _____

Mardi matin : de _____ à _____ après-midi : de _____ à _____

Mercredi matin : de _____ à _____ après-midi : de _____ à _____

Jeudi matin : de _____ à _____ après-midi : de _____ à _____

Vendredi matin : de _____ à _____ après-midi : de _____ à _____

Objectifs assignés à la séquence d'observation en milieu professionnel :

- sensibiliser au projet personnel d'orientation,
- faire l'expérience des relations et des codes dans l'espace professionnel,
- s'informer des parcours de formation des personnes rencontrées
- découvrir l'organisation d'une entreprise.

Modalités de la concertation qui sera assurée pour organiser la préparation, contrôler le déroulement de la période en vue d'une véritable complémentarité des enseignements reçus : Réunion de pilotage des stages organisée par le Lycée.

Activités prévues : _____

Compétences visées : acquérir quelques connaissances sur le monde du travail, comprendre et appliquer une consigne, sélectionner et trier l'information, rendre compte d'une démarche, d'une action.

Modalités d'évaluation de la séquence d'observation en milieu professionnel :

- Rapport de stage
- Soutenance orale à l'issue du stage.

Nom et signature du Représentant de l'Entreprise
Et cachet de l'Entreprise

Le Chef d'Etablissement Scolaire
ou son Représentant

Date et signature de l'Elève

Date et signature des Parents de l'Elève